Motion du 26 juin 2006 de MM. Christian Zaugg, Alain Dupraz, Mmes Catherine Gaillard-Iungmann et Frédérique Perler-Isaaz: «Transparence et majorité à 022 Télégenève SA».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la
séance du 27 juin 2006)

MOTION

Considérant:

– le récent vote du Conseil municipal qui a souhaité conserver 46,17% du capital-actions de Léman bleu Télévision SA;

– la nécessité de rénover et d'adapter le téléréseau en ville de Genève pour un montant de l'ordre de 50 millions de francs;

– les menaces de reprise d'une majorité du capital-actions de 022 Télégenève SA par un grand groupe de câblage coaxial,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'informer régulièrement le Conseil municipal de l'évolution de la situation à 022 Télégenève SA;

– de ne prendre aucune décision irréversible pouvant faire perdre à la Ville une majorité du capital-actions dans cette société.